

***Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil***  
**L.Nun. 2025, ch. 23**  
**Avis en application du paragraphe 48(1.1) de la *Loi sur la législation***

Les corrections et ajouts suivants ont été apportés avant publication à la *Loi modifiant la Loi sur les statistiques de l'état civil*, sanctionnée le 18 septembre 2025 :

- Dans la version française, l'article 3 a été modifié par ajout d'un point après le numéro de l'article « 11.1 ».
- Dans la version française, le paragraphe 6(4) a été modifié par remplacement de « s'il se trouver » par « s'il se trouve ».